

1° PAS

Suite au refus de généralisation des PAS voté par l'Assemblée Nationale, que vont devenir les 28 PAS en place à La Réunion (28 postes ponctionnés sur les postes 1^{er} degré) ?

Il y a 28 PAS actuellement, 950 élèves sont dans l'attente d'une place en IME, nous ne pouvons nous passer d'un dispositif qui est une mesure de compensation à ce manque de places. Ce dispositif vient en soutien aux équipes et a permis de résoudre 15 situations complexes liées au manque de confiance entre les parents et les personnels de l'EN avec 8 familles en conflit ouvert. Un signalement au titre de l'article 40 a été effectué.

Nous considérons que c'est un signal très inquiétant envoyé à la profession que celui qui consiste à refuser de prendre en compte la décision des représentants de la nation élus par la population. Ce refus de l'AN conforte notre position qui est de dénoncer les PAS comme une mesure de « coaching » des personnels pour étouffer les situations invivables en classe et la souffrance qui en découle pour tous. Nous continuons à demander l'abrogation de ce dispositif qui a été rejeté par l'Assemblée Nationale et à exiger la création des places en instituts spécialisés.

2° CAPD

Le SNUDI FO n'a été contacté que le mardi 19 mai à 13h55 pour la tenue d'une CAPD « recours appréciations PPCR » le mercredi 20 mai à 8h30 : nous n'avons de fait pas pu siéger et constatons des dysfonctionnements répétés de la part des services du rectorat quant aux informations qui nous sont transmises.

Mme l'IA DAASEN note ce point, pas de réponse.

Un seul dossier « recours PPCR » était en discussion lors de cette CAPD prouvant par là-même l'amointrissement de la consultation de ces instances des délégués du personnel.

Il y avait une quinzaine de recours, ceux-ci ont été traités en amont par mon arbitrage.

Nous continuons à demander l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique et le retour aux prérogatives des CAPD pour les opérations de promotion et de mouvement, garantie de la transparence de ces opérations.

3° SOUTIEN HIÉRARCHIQUE

Lors de notre AG annuelle, nos collègues adhérents sont revenus sur l'absence de soutien de notre hiérarchie lors de procédures diffamatoires engagées par mail et/ou sur les réseaux sociaux. Même lorsque les accusations se révèlent mensongères, nous constatons que leurs auteurs ne sont aucunement inquiétés par notre hiérarchie et nous le dénonçons car cette absence de réaction fragilise la profession.

La mise en place d'un protocole sera envoyé prochainement à l'ensemble des OS.

- 1) La demande de protection fonctionnelle devrait entraîner automatiquement une réponse et un courrier de soutien de la part du recteur
- 2) La saisie du RSST se fait désormais en ligne pour accélérer la procédure
- 3) Les OS seront averties de ce protocole lors des réunions mensuelles.

A suivre ...

Le SNUDI FO reste bien entendu disponible pour les demandes d'audience auprès des instances hiérarchiques.

4° EVALUATIONS D 'ECOLE

Nous souhaitons vous rappeler que lors de notre dernière audience, nous vous avons fait remarquer que le décret de mars 2017 concernant nos obligations réglementaires de service n'avait pas changé, à ce titre nous demandons à ce que les évaluations d'écoles ne s'effectuent que sur la base du volontariat.

Nous avons pris beaucoup de retard dans ces évaluations.

J'ai demandé à ce que celles-ci se déroulent sur le contingent d'heures annualisé (les 108 h).

Sur quelles heures :

- les conseils d'école, impossible,
- les conseils des maîtres ou / et de cycle non plus,
- les animations pédagogiques , ce n'est pas de la formation
- les APC impossible également

Dans les faits, cette disposition est rendue impossible.

Les 108h ont été une erreur.

Nous continuerons à défendre nos collègues qui refusent de s'engager dans ce dispositif au titre des obligations réglementaires de service et du décret de mars 2017.

5° CLASSES DEDOUBLEES / VISITES CROISEES / FORMATIONS REP+

Des visites sont prévues l'année prochaine dans les classes dédoublées, elles viennent se rajouter aux visites croisées, aux évaluations d'école.

Dans une circonscription, il y a même eu un planning de visites consécutivement à une journée de formation REP+.

Ce flicage permanent, le terme est peu élégant mais reflète bien la réalité de ce que ressent la profession, provoque énormément de stress supplémentaire et les PE n'ont pas vocation sans CAFIPEMF à « se produire » devant leurs pairs.

Dans certaines circonscription, ce sont les CPC qui prennent en charge les séances lors des visites croisées. Est-il possible d'harmoniser cette prise en charge dans toutes les circonscriptions et que les séances si elles sont le fait des PE le soient sur la base du volontariat ?

Pouvez-vous communiquer avec les IEN sur cette question ?

Concernant les visites dans les classes dédoublées, il y a 1500 postes qui sont utilisés, nous devons faire un bilan.

Lors de la dernière réunion mensuelle, il a été dit que le dédoublement profitait plus aux enseignants qu'aux élèves. Ces propos sont inadmissibles alors que nous savons bien que

l'amélioration de nos conditions de travail profite à tous. Sans compter le fait que les évaluations, qui visent à accuser le dédoublement d'inefficacité, sont réalisées à l'entrée au collège alors que les élèves ayant bénéficié de trois années de dédoublement ont ensuite poursuivi leur scolarité sans dédoublement pendant trois années. Quelle valeur peut avoir une telle évaluation ? Vous faites donc porter la responsabilité de ces mauvais résultats sur la profession sans interroger la multiplicité de réformes et d'ajouts : EVARS, Phare, EMC , et c...

Il est certain que nous nous sommes dispersés, j'ai proposé de fusionner toutes ces interventions en précisant que lorsqu'on traite un sujet EVARS, on fait aussi de l'EMC et c...

Mme l'IA DAASEN note le point concernant les visites croisées : à suivre ...

Nous continuons à vous alerter sur cette multiplicité de contrôles et sur les risques d'épuisement professionnel qu'elle fait peser sur la profession.

6° DROIT SYNDICAL

Nous tenons à vous informer que dans certaines écoles les directeurs et directrices refusent que nos délégués puissent rencontrer les collègues, ce qui est contraire au droit syndical. Nous souhaitons que soit rappelé le droit syndical à ces collègues par le biais des IEN.

Je ferai le point avec les IEN sur cette question.

7° DEMANDE D'AUDIENCE SERVICE ÉCOLE INCLUSIVE

Pouvez-vous questionner le service de l'école inclusive quant aux nombreuses demandes d'audience restées sans réponse ?

De fait de nombreux dossiers individuels demeurent irrésolus depuis le début de l'année scolaire voire antérieurement.

Mme l'IA DAASEN note la question et nous indique qu'elle transmettra.

8° RIS et déduction des 108h

Pouvez-vous nous confirmer que les 9h de RIS ne doivent pas faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence, c'est un droit et que les 9h peuvent être déduites de l'ensemble des 108h (APC exceptées) y compris les conseils d'école et la journée de solidarité ?

Oui

Pourriez-vous communiquer cette information aux IEN ?

Mme l'IA DAASEN note la question.

8° CONGES BONIFIES ET CIMM

Refus des congés bonifiés et de la délivrance des CIMM avec critères irréversibles : concernant cette question et le fait que la réponse du rectorat repose sur les jugements de deux tribunaux en métropole, pourriez-vous revoir les documents relatifs au congés bonifiés envoyés à la profession car les collègues sont dans l'incompréhension la plus parfaite ?

Mme l'IA DAASEN reconnaît ce fait et note notre question.